

Association le Chat Botté
Faubourg du Lac 33
2000 Neuchâtel
Tél. 0762204044
www.lechatbotte.ch
Lechatbotte2000@gmail.com



Contrat d'accueil "Le Chat Botté"

Accueil extrascolaire et parascolaire

ENFANT(S)

Prénom(s)

Nom(s) de famille

Domicile : - rue & n°

- no postal & localité

- tél

- adresse e-mail

Date de naissance

Langue maternelle

Nationalité(s)

Nom du pédiatre & tél

PARENTS

Nom & prénom du père	Nom & prénom de la mère	Personne de contact (horaire atelier)
Portable	Portable	Portable
Employeur et Profession	Employeur et Profession	
Tél. prof.	Tél.prof	Tél. privé

--	--	--

Détenteur(s) de l'autorité parentale:

A signaler – maladie – allergie

AUTORISATION:

En dehors des parents, les personnes, suivantes, sont autorisées à venir chercher votre enfants : (noms, prénoms, numéro de téléphone)

INFORMATION DÉCLARATION IMPÔTS:

Pour les couples non-mariés ou séparés, à quel(s) nom(s) la déclaration d'impôts doit-elle être faite:

INSCRIPTION

Mettre une "X" dans la case correspondant à votre choix.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h45-12h15	7h45-12h15	7h45-12h15	7h45-12h15	7h45-12h15
Midi (uniquement dès 4ans) préciser si l'enfant est scolarisé à la Promenade)					
Après-midi Ouverture selon nombre d'inscription	13h15-17h45	13h15-17h45	FERME	13h15-17h45	13h15-17h45

Règlement

Horaires

- La structure d'accueil ouvre ses portes tous les matins de 07h45 à 12h15 et les après-midis de lundi et mardi de 13h15 à 17h45.
- L'horaire permet l'arrivée des enfants, le matin entre 7h45 et 9h00 et leur départ entre 11h00 et 12h15, l'après-midi de 13h15 à 14h et le départ dès 16h15-17h45 selon le désir des parents.
- L'équipe reste ouverte pour une arrivée tardive ou un départ avancé de manière occasionnelle.
- Toutefois, il n'y a pas de tarif intermédiaire même si la couverture horaire n'est que partiellement utilisée.
- Le respect des horaires permet aux enfants de créer des activités en groupe et de maintenir des rituels de la demi-journée.
- Il faut également prévoir un minimum de temps pour un accueil ou un départ de qualité.
- Si une personne inconnue doit venir chercher l'enfant, il faut impérativement que les parents nous tiennent informés et celle-ci devra montrer un document officiel avec une photo.

Absences

- Pour des raisons d'organisation, il est important d'annoncer avant 9h00 ou 14h00 l'absence de votre enfant. Sans nouvelles de votre part et passé ces délais nous vous contacterons.

Admission

- L'accueil est destiné aux enfants de 2 à 7-8 ans.

Collation

- Les parents fournissent un goûter pour chaque demi-journée.

Matériel

- Chaque enfant a besoin d'une paire de pantoufles ou chaussettes marquées à son nom, d'habits de rechange et de couches ainsi que d'un paquet de lingettes si l'enfant n'est pas propre.

Vacances

- La structure d'accueil est fermée pendant les vacances scolaires neuchâteloises et les jours fériés officiels.

Santé

- Sur présentation d'un certificat médical, les absences pour cause de maladie ou accident de plus de trois semaines consécutives sont prises en charge par la structure dès la quatrième semaine.

- En cas de pandémie ou autres raisons, les mensualités ne sont pas remboursées ni réduites si des mesures sanitaires fédérales ou cantonales obligent la structure à fermer pour une durée indéterminée.
- Les quarantaines liées à une contamination dans la structure ou dans le cadre privé n'entraînent pas de réduction ni de remboursement des mensualités.
- Pour garantir un état de santé aussi bon que possible et pour limiter les risques d'épidémie, dans l'intérêt de chacun, il est demandé aux parents de garder l'enfant à la maison lorsque sa température est supérieure à 38° ou qu'il présente une maladie contagieuse ou que son état ne lui permet pas de fréquenter la structure, c'est-à-dire de ne pas pouvoir suivre les activités en groupe.
- Le personnel est autorisé à refuser un enfant s'il présente des symptômes de maladie et/ou à vous demander de présenter un certificat médical qui atteste de l'aptitude de l'enfant à fréquenter la structure.

Il peut également appeler les parents afin de récupérer leur enfant dans les plus brefs délais, si il y a un accident ou un état fiévreux supérieur à 38,5° ou si il n'est pas en état de suivre les activités programmées du groupe. Selon l'évolution de la situation, dans l'attente de votre arrivée les responsables de la structure peuvent décider d'appeler les services de secours.

Les frais inhérents à cette urgence sont à la charge des parents.

Assurance et responsabilités

- Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert par une assurance accident ainsi que d'une assurance en responsabilité civile.
La structure d'accueil décline toute responsabilité quant aux dégâts ou perte d'objets, bijoux, jouets amenés par les enfants.

Objets personnels

- Le doudou, les lolettes, peluches, poupées ou tout autre objet qui aidera l'enfant à quitter ses parents sereinement est le bienvenu.

Sorties extérieures

- Les enfants ont des activités à l'extérieur si l'organisation de la demi-journée le permet. Merci d'habiller vos enfants selon la météo.

Facturation

- Une finance d'adhésion par famille à l'association « le Chat botté » de Fr. 60. - est due dès confirmation de l'inscription. Elle se paye avec la première mensualité.

Tarifs:

1 demi-jour: 135.- CHF	2 demi-jour: 250.- CHF
3 demi-jour: 365.- CHF	4 demi-jour: 470.- CHF
5 demi-jour: 570.- CHF	6 demi-jour: 670.- CHF
7 demi-jour: 750.- CHF	8 demi-jour: 850.- CHF
9 demi-jour: 950.- CHF	

Repas: Forfait mensuel de 70.-CHF pour un repas par semaine. Le forfait comprend les repas et les heures d'encadrement. Forfait calculé sur 12 mois.

- Une réduction de 10% des cotisations est accordée aux fratries.

- Le matériel scolaire est compris dans les mensualités.
- Les congés supplémentaires ne sont pas remplacés et n'entraînent aucune réduction des mensualités (maladie, vacances,...).
- Le contrat d'inscription peut être dénoncé sur préavis de deux mois, donné à la fin d'un mois par courrier postal recommandé ou par courriel; **ceci jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.** Au-delà, les mensualités sont dues jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Le mois de juillet est inclus dans les mensualités à payer pour toutes les inscriptions.
- Les changements de contrat avec l'augmentation d'une prise en charge se font selon la disponibilité des places restantes.
- Les changements de contrat avec une baisse de fréquentation sont à signaler avec deux mois de préavis jusqu'à fin janvier au-delà les réduction de fréquentation ne sont plus autorisées.
- Le mois se paie entièrement même lors d'une inscription en milieu de mois.
- Des dépannages sont possibles 2x/mois maximum au tarif de 35.- la demi-journée ou 15.-/h.
- Les cotisations se paient au début de chacun des 12 mois de l'année scolaire.
- L'engagement auprès de la structure d'accueil est effectif dès l'inscription et jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire en cours, la résiliation est automatique pour fin juillet.
- Les mensualités se paient du mois d'août au mois de juillet inclus, au plus tard le 5 du mois en cours.
- Nous vous remercions d'effectuer vos paiements de préférence par banque de manière à éviter les frais engendrés par les virements postaux.
- Rappel: Il n'y a pas de tarif intermédiaire même si la couverture horaire n'est que partiellement utilisée.
- Pour éviter tout problème relatif à ce paiement, les parents considèrent l'inscription et l'engagement face à notre structure comme une reconnaissance de dettes au sens de l'article 82 LP.
 - En cas de non-paiement, l'atelier se réserve le droit suivant suite à trois rappels:
 - 1er rappel de la facture avec 20.- de frais supplémentaires
 - 2ème rappel de la facture avec 40.- de frais supplémentaires
 - 3ème rappel avec 60.- de frais supplémentaires et dénonciation à l'office des poursuites.

Après les 3 rappels, l'inscription à l'atelier est résiliée.

Le Comité se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps.

Nous avons pris connaissance des conditions de la structure d'accueil "Le Chat Botté" et nous nous engageons à les respecter en signant le présent contrat.

Lieu:

Date:

Signature